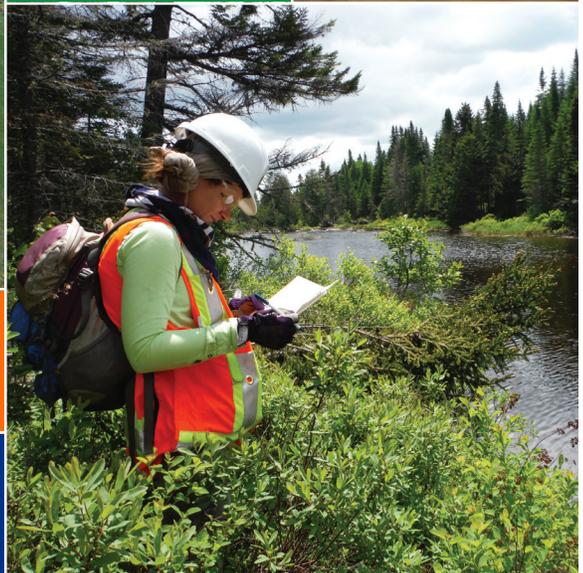


Projet Énergie Est

Rapport supplémentaire No.5
Annexe Vol. 4C
Deuxième mise à jour du volume 12
de l'ÉES

Décembre 2015



Remis à:
Le secrétaire
Office national de l'énergie
517, Dixième Avenue S.-O.
Calgary (Alberta) T2R 0A8



Évaluation environnementale et
socioéconomique (ÉES), volume 12,
mise à jour 2: Rapports
environnementaux divers

Décembre 2015

Préparé pour :
Oléoduc Énergie Est Itée
Calgary (Alberta)

Préface

Le 30 octobre 2014, Oléoduc Énergie Est Ltée (Énergie Est) a demandé à l'Office national de l'énergie (ONÉ), en vertu de l'article 52 de la Loi sur l'Office national de l'énergie (Loi sur l'ONÉ) et de l'article 43 du Règlement sur les pipelines terrestres (2013), l'autorisation de construire et d'exploiter le projet Oléoduc Énergie Est proposé (le projet). Énergie Est offre de construire de nouveaux actifs et de convertir une partie des principaux pipelines existants de gaz naturel de TransCanada Pipelines Limited (TransCanada) afin de faciliter le transport et la livraison du pétrole brut de l'Ouest depuis Hardisty (Alberta) et Moosomin (Saskatchewan) vers des points de livraison dans l'est du Canada.

Stantec Consulting Ltd. (Stantec) et Groupe Conseil UDA Inc. (UDA) ont préparé l'évaluation environnementale et socioéconomique (ÉES) (Oléoduc Énergie Est Ltée, 2014) en vue de la construction, l'exploitation, la désaffectation et la cessation d'exploitation du projet d'Énergie Est. L'ÉES du 30 octobre 2014 (l'ÉES) a été préparée afin de satisfaire aux exigences du guide de dépôt de l'ONÉ de janvier 2014 (ONÉ, 2014) et de la Loi canadienne sur l'évaluation environnementale (2012) (LCEE, 2012).

ÉES, volume 12, mise à jour 2

Le présent volume fournit des rapports environnementaux divers additionnels qui complémentent l'information présentée dans les addenda de l'évaluation.

